



Rawdon

Forte de sa diversité

OFFRE D'EMPLOI **ÉTUDIANT** **Coordonnateur(trice) SDG**

Tu as envie de vivre un été stimulant à coordonner une équipe de camp de jour énergique et engagée?

La Municipalité de Rawdon est à la recherche d'un étudiant motivé pour assurer la coordination du service de garde du camp de jour estival.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire : 20,75 \$ de l'heure

Horaire : entre 25 et 35 heures par semaine

Mois de juin : période de préparation (semaine de 20 heures)

Rencontre d'équipe et formations obligatoires

Période de camp : du 29 juin au 21 août 2026

Horaire quotidien : 6 h 30 à 9 h 30 et 15 h à 18 h 30, du lundi au vendredi

POURQUOI TRAVAILLER AVEC NOUS

Coordonner une équipe dynamique

Passer tout l'été à l'extérieur

Faire une réelle différence dans la vie des enfants

Développer ton leadership et tes compétences en coordination

Acquérir une expérience de travail enrichissante au sein d'une municipalité

DESCRIPTION DES TÂCHES

Assurer la coordination du service de garde ainsi que la supervision et l'évaluation des animateurs
Planifier les activités d'animation et l'encadrement des groupes d'enfants âgés de 5 à 12 ans (ratios selon l'ACQ)

Voir à l'achat, à la gestion et à l'entretien du matériel et des équipements

Offrir un service courtois, professionnel et sécuritaire

Assurer le bien-être des enfants et le contrôle des présences

Superviser et accompagner les enfants lors des déplacements en autobus vers le Camp Mariste

S'assurer de l'entretien des locaux utilisés par le service de garde

Autres tâches connexes

EXIGENCES

Être étudiant inscrit à une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec

Être autonome et démontrer un excellent sens de l'organisation

Faire preuve de leadership, d'initiative et de bon jugement

Posséder un fort sens des responsabilités

Détenir la certification DAFA et/ou une certification de premiers soins (atout)

Être étudiant dans un domaine connexe à l'emploi (atout)

Pour passer ton été avec nous :

Envie ton C.V., **au plus tard le 27 février 2026 à 16 h**, par courriel à l'adresse suivante :
rh@rawdon.ca

Étudiant : en conformité avec les dispositions de la convention collective, l'employé étudiant doit obligatoirement être inscrit à une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec. **Une preuve d'inscription sera exigée.**

Afin de faciliter la lecture, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.